

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

71077

Objet

Utilisation de la  
dotation de 3 000 F  
au titre des fonds  
scolaires pour les  
2 C.E.G.

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers  
en exercice 27

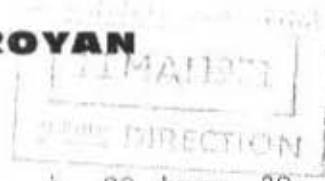
Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Pelletan

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent soixante et onze  
le trente avril à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,  
BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,  
DOMECO, BROTEAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU,  
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M e DUFOUR  
DELAIR par M. MONTRON  
Mme BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire  
DOIREAU, BUCHET.

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Par lettre du 16 février 1971, M. le Préfet a indiqué qu'au  
titre des fonds scolaires 1970-1971 pour les Etablissements du  
1er cycle du 2e degré, une dotation de 3 000 F était accordée au  
C.E.G. Jules Ferry Filles et au C.E.G. Pelletan Garçons.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre de M. le Préfet du 16 février 1971,

Vu les programmes d'utilisation présentés par le Directeur du  
C.E.G. et la Directrice du C.E.G. Jules Ferry,

DECIDE :

- d'accepter les programmes d'utilisation de la dotation de  
3 000 F accordée à chacun de ces 2 établissements, au titre des  
fonds scolaires 1970-1971 attribués aux Etablissements du  
1er cycle du 2e degré.

- d'inscrire la recette correspondante, c'est-à-dire 6 000 F  
au chapitre 943 article 7376 du Budget 1971.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et ansusdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'adjoint Délégué,

*M. Stéphan*

PREFECTURE  
de la  
CHARENTE-MARITIME

Fonds Scolaires

Année scolaire 1970 - 1971

Dotation : 3.000 F.

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : *ROYAN*

Etablissement : *CEG Jules Ferry*

Programme d'utilisation

Nature des besoins	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°/ <u>Acquisition de matériel collectif d'enseignement</u>	
- POUR & CERAMIQUE .....	2.000 F.
2°/ <u>Renouvellement de matériel collectif d'enseignement</u>	
- LIVRES de BIBLIOTHEQUE 6ème-5ème (8 classes) .....	1.000 F.

Report .... 3.000 F.

3°/ Entretien des locaux

TOTAL GENERAL .... 3 000 F

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie Fait à **ROYAN**, le **30 avril 1971**



AVIS DE M. L'INSPECTEUR D'ACADEMIE  
DE LA CHARENTE  
LE 18 JUIN 1971  
M. ESTEPHE  
Inspecteur d'Académie D. S. 1  
Services des Enseignements  
Secondaires de la Charente

LE MAIRE, (1)  
~~Le Chef d'Établissement (2)~~  
secrétaire d'Etat  
affaires étrangères  
premier adjoint



*[Handwritten signature]*

**H. ESTEPHE**

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du **28 JUIN 1971**

LA ROCHELLE, le **30 JUIN 1971**

LE PREFET,



Pour le préfet et par autorisation,  
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

*[Handwritten signature]*

- (1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal
- (2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national.

**A. SELARIES**

Avis de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale:

"Familiale"

Inspecteur Départemental de l'Education Nationale

*[Handwritten signature]*

PRÉFECTURE  
de la  
CHARENTE-MARITIME

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : **ROYAN**

Etablissement : **CEG E. Pelletan**

Programme d'utilisation

Fonds Scolaires

Année scolaire 1970 - 1971

Dotation : 3.000 F.

N° 1 366

Nature des besoins	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>1°/ Acquisition de matériel collectif d'enseignement</u>	
- Matériel pour l'enseignement de la technologie.....	2 000,00
- Matériel pour classes de transition et pratiques.....	400,00
- Disques (enseignement musical et littéraire).....	200,00
- Documentation photographique (6°-5°).....	200,00
<u>2°/ Renouvellement de matériel collectif d'enseignement</u>	
- Cartes (Géographie, histoire).....	200,00
<hr/> 3 000,00 F	

3°/ Entretien des locaux

TOTAL GENERAL ....

3 000 F

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie

Fait à ROYAN

le 30 avril 1971

LE MAIRE, (1)

~~Le Chef de l'établissement, (2)~~

Maire d'Etat

affaires étrangères

premier adjoint



H. ESTOPHE

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du 28 JUN 1971

LA ROCHELLE, le 30 JUN 1971

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation,  
A. Kesché, Chef du 3ème Bureau,



(1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal

(2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national.

A. SELARIES

Avis de M. l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale

Favre

Education Nationale

ROYAN

W. M. M.